



Québec, le 3 avril 2020



Objet : Votre demande d'accès aux documents
N/D : DA-2019-2020-00575

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 4 mars dernier, visant à obtenir copie des détails concernant l'annonce, qui a été faite le mardi 3 mars 2020 par le ministère des Transports du Québec, d'une enveloppe de 135M\$ pour les routes en Abitibi-Témiscamingue. Plus précisément, vous désirez savoir quel pourcentage et les détails des montants qui seront investis dans chacun des projets à Rouyn-Noranda et au Témiscamingue.

Vous trouverez dans le site Internet du Ministère la liste des investissements pour la période 2020-2022 présentée par région administrative. Voici le lien :

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/projets-infrastructures/investissements/investissements-2020-2022/Pages/investissements-2020-2022.aspx>

En ce qui concerne le pourcentage et le détail des montants investis, ces renseignements ne peuvent vous être communiqués puisqu'il s'agit de renseignements financiers appartenant au Ministère qui ne peuvent être divulgués conformément à l'article 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Vous trouverez, annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que l'extrait de la loi sur la disposition invoquée.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de la Loi sur l'accès aux documents
des organismes publics et sur la protection des
renseignements personnels,



Ralitsa Dimova

p. j.